

Convention sur les armes à sous-munitions

13 juillet 2011
Français
Original: anglais

Deuxième Assemblée des États parties

Beyrouth (Liban)

12-16 septembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Soumis par le Président

1. Ouverture de l'Assemblée des États parties.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
6. Élection des Vice-Présidents [autres membres du Bureau].
7. Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de l'Assemblée.
8. Organisation des travaux.
9. Échange de vues général.
10. État et fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Examen des questions relatives à la destruction et à la conservation des stocks en application de l'article 3;
 - b) Examen des questions relatives à la dépollution et à la réduction des risques en application de l'article 4;
 - c) Examen des questions relatives à l'assistance aux victimes en application de l'article 5;
 - d) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:
 - i) Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports;
 - ii) Examen des questions relatives aux mesures d'application nationales conformément à l'article 9;

- iii) Examen des questions relatives à l'exécution du programme de travail de l'intersession;
 - iv) Examen des questions relatives à la coopération et à l'assistance en application de l'article 6;
 - v) Examen des questions relatives au respect des dispositions en application des articles 8 et 10 de la Convention;
 - vi) Autres mesures d'application.
11. Dates, durée et lieu de la troisième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
 12. Questions diverses.
 13. Examen et adoption du document final.
 14. Clôture de la deuxième Assemblée des États parties.
